

## Statut « Étudiant·e responsable – FSA »

---

### **Pour qui ?**

Le statut « Étudiant·e Responsable FSA » peut être octroyé à tout étudiant ou toute étudiante de la Faculté des Sciences Appliquées qui assume des responsabilités importantes impliquant un investissement personnel significatif dans le cadre des différents organes de l'Université de Liège et des associations périphériques (Conseil d'Administration, a.e.e.s., Fédé, RCAE, ...).

Une liste non exhaustive des postes et mandats pouvant être pris en compte en vue de l'attribution du statut « Étudiant·e Responsable FSA » est reprise en annexe.

### **Pour quoi ?**

Les étudiants et étudiantes obtenant le statut « Étudiant·e Responsable FSA » peuvent bénéficier de divers avantages.

Le simple fait d'obtenir le statut constitue en soi une reconnaissance pour l'étudiant ou l'étudiante vis-à-vis de sa faculté, et de ses contacts au sein ou à l'extérieur de l'Université. Le statut permet à l'étudiant·e de mettre en évidence son investissement personnel et sa prise de responsabilités, par exemple devant un futur employeur.

L'Étudiant·e Responsable FSA est accompagné·e par un membre du corps académique désigné au sein de la Faculté des Sciences Appliquées. Cet interlocuteur privilégié, dit « tuteur académique », est disponible afin d'aider et de faciliter, au sein de la faculté, toute démarche utile permettant à l'Étudiant·e Responsable FSA d'atteindre ses objectifs. Un coordinateur administratif est également désigné pour apporter un soutien administratif et logistique tout au long de l'année.

En fonction des possibilités organisationnelles, l'Étudiant·e Responsable FSA peut bénéficier d'aménagements de l'horaire ou du calendrier d'activités d'enseignement (séance de laboratoire, séminaire, date de dépôt d'un travail, ...) ou d'évaluations. Ces modalités spécifiques sont soumises à l'appréciation des professeurs concernés. Elles doivent faire l'objet d'une demande motivée introduite dans un délai raisonnable par l'étudiant·e auprès du professeur concerné (avec information au tuteur académique et au coordinateur administratif).

L'Étudiant·e Responsable FSA qui le souhaite et dont le volume des activités le justifie peut être autorisé à réduire son Programme Annuel à 55 crédits.

Dans la mesure du possible l'Étudiant·e Responsable FSA peut bénéficier d'un accès prioritaire aux services « Guidance Etude » et « ULiege Emploi ».

L'Étudiant·e Responsable FSA peut solliciter un conseil auprès des services juridiques de l'Université de Liège et, selon les modalités d'organisation qui lui sont propres et les limites qui en découlent, participer aux formations dispensées par le service des Ressources Humaines de l'Université de Liège.

## Comment ?

Le statut Étudiant-e Responsable FSA est octroyé par une Commission composée du Doyen de la Faculté des Sciences Appliquées qui la préside, du Vice-Doyen en charge de l'Enseignement, du Directeur Administratif de la FSA et d'un représentant étudiant.

Le statut est octroyé pour une année académique sur la base d'une demande écrite adressée par l'étudiant candidat à [doyen.fsa@uliege.be](mailto:doyen.fsa@uliege.be). En principe, les demandes doivent être introduites avant le **15 octobre**. Elles doivent faire apparaître la preuve d'inscription, la description des tâches et responsabilités assumées par le ou la candidate.

L'étudiant-e qui introduit une demande en vue d'obtenir le statut « Étudiant-e Responsable FSA » est informé par courriel de la décision prise par la Commission. Si la réponse est favorable, les noms de son tuteur académique et de son coordinateur administratif lui sont communiqués à cette occasion.

La liste des « Étudiant-e-s Responsables FSA » est publiée sur le site internet de la Faculté des Sciences Appliquées.

L'« Étudiant-e Responsable FSA » bénéficie des avantages liés à son statut. En contrepartie, il ou elle doit

- communiquer à son coordinateur administratif toute modification de ses activités et de ses mandats liés au statut d'Étudiant-e Responsable FSA ;
- adopter un comportement digne et respectueux des valeurs de l'Université de Liège et de la Faculté des Sciences Appliquées dans toutes les activités liées à son statut ;
- autoriser la FSA à faire état de sa participation au programme « Étudiant-e Responsable FSA » dans ses activités de communication et de promotion.

Pour concrétiser cet engagement, l'étudiant responsable et le Doyen signent la charte officialisant l'engagement réciproque et les droits et obligations de chacune des parties.

Le statut « Étudiant-e Responsable FSA » peut être retiré à tout moment par la Commission pour des raisons motivées dès lors que les engagements de cette charge ne sont pas respectés ou que l'étudiant-e cesse les activités justifiant l'attribution du statut d'Étudiant-e Responsable FSA.

## **Annexe : Liste non exhaustive de mandats pouvant être pris en compte en vue de l'attribution du statut « Étudiant·e Responsable FSA »**

---

Membre du Conseil d'Administration de l'Université de Liège.

Membre du Conseil Universitaire à l'Enseignement et à la Formation.

Membre du Conseil des Étudiants.

Présidents et trésoriers des cercles de la FSA.

Chef de l'équipe d'organisation du Forum Entreprise.